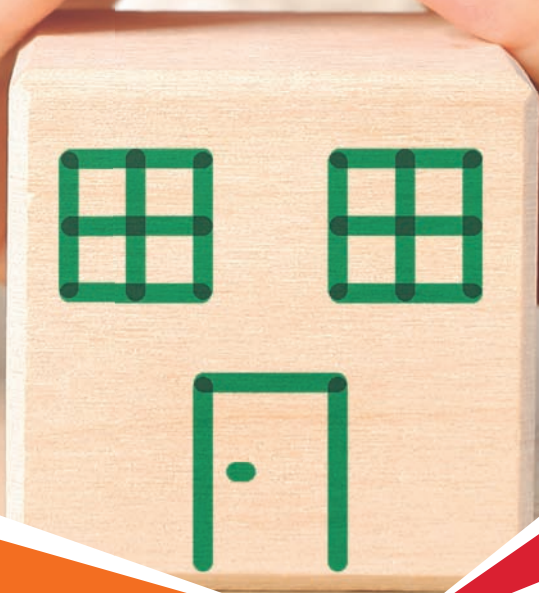


**ISOLER VOTRE TOIT
DURABLEMENT :**

PAR L'EXTÉRIEUR,
C'EST SIMPLE &
EFFICACE



TERREAL

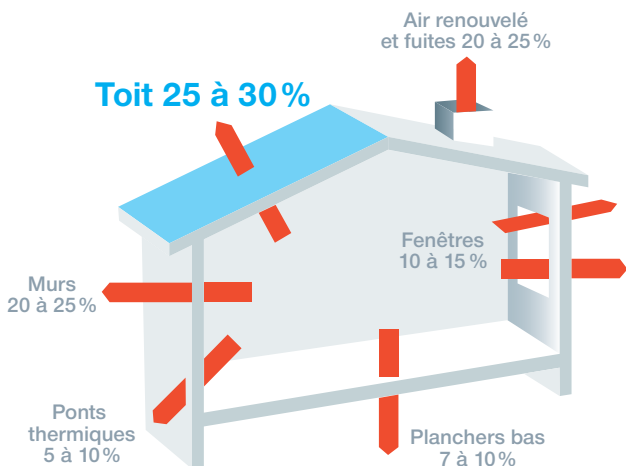
Terre de votre imagination

Une toiture bien isolée,
c'est une maison
durablement protégée.

? LE SAVIEZ-VOUS ?

• **30%** des déperditions de chaleur se font par le toit*.

Pertes de chaleur d'une maison individuelle non isolée :



Une bonne isolation, c'est avant tout un bon isolant

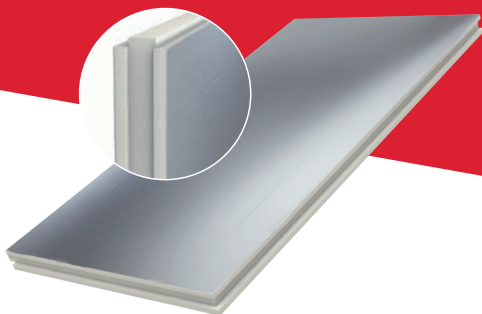
Un bon isolant c'est :

- **Un isolant avec une bonne performance thermique**

La performance thermique se mesure par la résistance thermique (R) : le rapport entre l'épaisseur (e) du matériau utilisé et sa conductivité thermique lambda (λ). Soit $R = e/\lambda$.

Ainsi, pour une épaisseur donnée, plus la conductivité thermique λ du matériau est faible, plus sa résistance thermique R sera importante.

- **Un isolant rigide, dense et insensible à l'humidité** pour garantir sa performance thermique dans le temps
- **Un isolant sous certification Acermi**, seule certification reconnue par l'État
- **Un isolant avec un R=6**, seul éligible pour bénéficier des aides de l'État

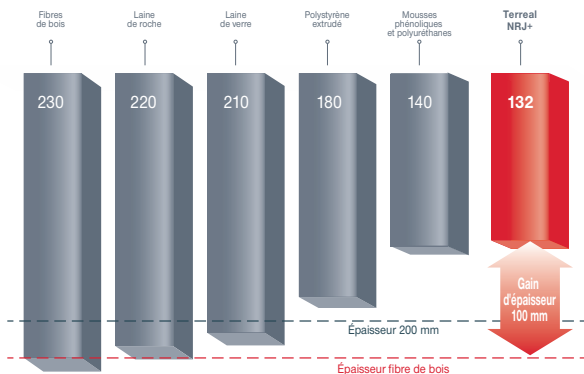


TERREAL NRJ+, c'est LA solution d'isolation par le toit performante

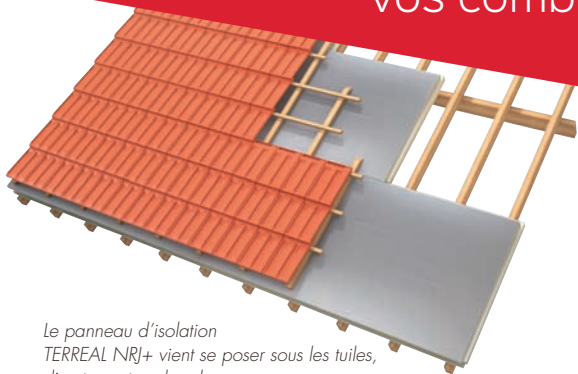
- C'est l'isolant qui offre la **meilleure performance thermique du marché** avec un lambda de $0.022W/(m.K)$
- Il permet d'obtenir une **résistance thermique $R=6$ avec seulement 132mm d'épaisseur**, soit **70% d'épaisseur en moins** par rapport aux isolants traditionnels*
- C'est un **produit sous certification Acermi n°14/178/910**, qui permet de bénéficier des aides de l'État
- C'est un **produit TERREAL garanti 10 ans**
- Il permet de **supprimer les ponts thermiques**



* Épaisseur de matériau en mm pour atteindre $R = 6$:



Il n'est plus nécessaire
d'intervenir par l'intérieur
de votre maison pour isoler
vos combles.



*Le panneau d'isolation
TERREAL NRJ+ vient se poser sous les tuiles,
directement sur les chevrons*

Isoler votre toiture par l'extérieur
avec Terreal NRJ+, ce sont :

- 1** Des économies d'énergie substantielles.
- 2** Un meilleur confort intérieur de votre habitat été comme hiver .
- 3** Une augmentation de la valeur de votre maison grâce à un meilleur diagnostic de performance énergétique (DPE).
- 4** La préservation de l'environnement par la réduction des émissions de CO2 grâce à la performance de l'isolation.

+ ASTUCE :

Profitez de la rénovation de votre toiture pour demander un devis isolation à votre couvreur et conservez un seul interlocuteur pour votre chantier.

1 DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **L'énergie est le poste de dépense n°1 des français**, en représentant presque 10% de leurs revenus.

La facture moyenne d'électricité d'un ménage français va s'alourdir de 50% d'ici 2020*.

En choisissant d'isoler efficacement votre toiture, vous faites le choix d'un investissement rentable, en protégeant durablement la structure de votre toit et en réduisant significativement vos dépenses liées au chauffage.

Exemple d'une maison en Bourgogne construite en 1975 et chauffée à l'électricité: La solution Terreal NRJ+ épaisseur 132 mm pour un R> à 6 permettra d'économiser ~1000kWh/an, soit une réduction des déperditions de chaleur par le toit d'au moins les 2/3.




LES AIDES DE L'ÉTAT:

Pour vous aider à engager et à financer vos travaux de rénovation, l'État a mis en place différentes aides financières comme notamment des crédits d'impôts. Ceux-ci sont listés en p. 12 de ce livret.

Les conseillers des Points Rénovation Info Service sont là pour vous informer afin d'obtenir les meilleurs financements possibles.
www.renovation-info-service.gouv.fr

*Selon la commission d'enquête du Sénat sur le coût réel de l'électricité

2 UN MEILLEUR CONFORT DE VIE



En isolant votre toiture, vous contrôlez mieux la température intérieure de votre habitat.

Conjointement à une bonne isolation, il convient d'éliminer les ruptures d'isolations (ponts thermiques), afin d'atténuer les risques de déperdition.

TERREAL NRJ+ garantit une barrière d'isolation continue, en supprimant les ponts thermiques du toit.



En plus de sa performance thermique, la solution TERREAL NRJ+ vous assurera un confort optimal en été comme en hiver grâce à son revêtement aluminium réfléchissant.



TRAVAUX PROPRES:

Une isolation de la toiture par l'extérieur, ce sont aussi des travaux propres sans intervention par l'intérieur, qui vous permettront de continuer à habiter votre logement pendant les travaux.

3

UNE VALORISATION DE VOTRE PATRIMOINE



LE SAVIEZ-VOUS ?



Aujourd'hui, le diagnostic de performance énergétique (DPE) est obligatoire pour tous les propriétaires qui veulent vendre ou louer leur bien.

Grâce à l'isolation par l'extérieur, vous avez l'opportunité d'obtenir un meilleur DPE, et ainsi de mieux valoriser votre bien.

Ce procédé permet en outre de réaliser les travaux sans intervention à l'intérieur de la maison, et donc de ne pas altérer sa structure ni affecter ses finitions intérieures.



L'AMÉNAGEMENT DES COMBLES:

Pour optimiser la surface d'une maison, il est souvent proposé d'aménager les combles.



Cela nécessite d'avoir une bonne isolation de la toiture, sans perte de place intérieure. Avec le procédé Sarking d'isolation par l'extérieur, vous ne perdez aucune surface habitable, et pouvez ainsi gagner en hauteur sous plafond.

4 UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

TERREAL NRJ+ utilise un matériau stable, dense, propre et durable : la mousse en polyuréthane.

Ce matériau, issu d'une technologie innovante, est respectueux de l'environnement car il ne provoque aucune émission de gaz, est totalement inodore et ne contient ni solvants, ni fibres, ni gaz à effet de serre.

Il est adapté à tous les types d'environnement, même les plus exigeants comme notamment les salles blanches, les hôpitaux, etc...

LA GESTION DES DÉCHETS:

Grâce à sa grande durabilité dans le temps, le polyuréthane maintient sa performance thermique pendant toute la durée de vie d'une toiture et ne produit que peu de déchets.

Ces déchets peuvent être évacués comme les déchets ordinaires et non comme des déchets chimiques coûteux.



Les aides de l'État, des solutions pour financer votre projet.



Des aides soumises à conditions :

- Pour bénéficier de l'éco PTZ et du crédit d'impôt transition énergétique, l'entreprise qui réalise les travaux devra être RGE (Reconnu Garant pour l'Environnement).
- Pour l'ensemble des aides, le panneau isolant utilisé doit avoir à minima un R = 6 et être certifié Acermi.



Le prêt à taux zéro: ÉCO-PRÊT

Vous pouvez réaliser des travaux d'économie d'énergie sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

► Comment obtenir ce crédit d'impôt ?

Après avoir identifié les travaux à réaliser avec l'entreprise ou l'artisan RGE choisi, vous devez remplir avec lui un formulaire « devis ». Vous pourrez alors vous adresser à un établissement de crédit, muni du formulaire « devis » et des devis correspondants.

L'éco-prêt à taux zéro est distribué par les établissements de crédit ayant conclu une convention avec l'État. L'établissement de crédit apprécie sous sa propre responsabilité la solvabilité et les garanties de remboursement présentées par l'emprunteur. Dès l'émission de l'offre de prêt, vous avez 2 ans pour réaliser ces travaux. Ce délai est porté à 3 ans pour les prêts accordés à des syndicats de copropriétaires. Au terme des travaux, vous devrez transmettre à l'établissement de crédit le formulaire « factures » et les factures acquittées, afin de justifier de la bonne réalisation de ceux-ci. Les formulaires sont différents selon le type d'éco-prêt choisi. **Téléchargez les formulaires « devis » et « factures » sur : www.territoires.gouv.fr/formulaires-documents-et-textes-de-reference-sur-l-eco-pret-a-taux-zero**

Pour tout savoir sur les conditions d'obtention des aides fiscales, consultez le guide de l'ADEME sur le site internet :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Ademe_aides_financieres_2015.pdf



La TVA réduite à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique

La TVA à taux réduit s'applique sur les travaux de rénovation énergétique performants des logements; elle comprend les travaux d'isolation et les travaux induits.

► Elle est directement appliquée par l'entreprise sur la facture des travaux. À cette occasion, il vous sera demandé de signer une attestation permettant de confirmer l'âge du logement et la nature des travaux réalisés.



Le crédit d'impôt transition énergétique: CITE

Vous pouvez déduire de l'impôt sur le revenu 30% des dépenses TTC* réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique, portant sur une résidence principale de plus de deux ans.

► Comment obtenir ce crédit d'impôt ?

Vous devez remplir la ligne dédiée sur votre déclaration de revenus correspondant à l'année de paiement définitif des travaux. Ainsi, pour des travaux commencés en 2014 et payés définitivement en 2015, la totalité des travaux devra être déclarée en 2016 sur la déclaration des revenus de l'année 2015. Vous devez conserver précieusement la facture de l'entreprise ayant fourni et posé les équipements et matériaux. Elle pourra vous être demandée ultérieurement par les services fiscaux.

Sur cette facture doivent figurer :

- la part « fourniture des matériels, TVA comprise » ;
- Les caractéristiques techniques des matériaux ou équipements ;
- Les surfaces d'isolants ou de capteurs solaires thermique mises en œuvre ;
- Lorsque les travaux sont soumis à des critères de qualification, la mention du signe de qualité RGE dont l'entreprise est titulaire, correspondant à la nature des travaux effectués.

C'est la date de paiement définitif de la facture auprès de l'entreprise ayant réalisé les travaux qui est prise en compte. Le CITE est versé en année n+1 pour les dépenses éligibles payées et déclarées au titre de l'année n.

* Plafond des dépenses de 8 000€/adulte du foyer + 400€/enfant
Plafond de 150€/m² pour des travaux d'isolation thermique par l'extérieur

TERREAL NRJ+ SARKING, Le choix de la performance



Édition N°1 /
Décembre 2015


TERREAL
Terre de votre imagination

Cachet

TERREAL - SAS au capital de 87 176 320€ - Siège Social : 15 rue Pagès 92158 Suresnes -
SIREN 562 110 346 RCS Nanterre - Les informations contenues dans ce document sont données à titre
indicatif exclusivement et ne peuvent engager la responsabilité de Terreal - Photos non contractuelles -
Crédit photo : Fotolia, Shutterstock, TERREAL - Ref FA918/2015/12